



Les universités

dans les pays européens

Par nature, la construction des savoirs et l'activité scientifique menées dans les universités doivent se partager, circuler entre les pays. En témoignent la mobilité et les pratiques des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants.

L'Europe est désormais le cadre dans lequel s'inscrivent les politiques d'enseignement supérieur et de recherche, par le processus de Bologne, dit aussi « construction de l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur ». A l'heure, en France, de la loi LRU, les universités des pays européens sont confrontées, selon des temporalités liées à l'histoire de chacun, à des évolutions parallèles, conformes à l'orientation libérale de la construction européenne - désengagement de l'Etat et recours aux financements privés, recul des statuts de fonctionnaires des enseignants-chercheurs, marchandisation des formations, « autonomie » couplée à la mise en cause des libertés démocratiques et académiques -, mais exprimant aussi des nécessités de développement comparables. Partout, la communauté universitaire fait entendre sa voix, avec les forces syndicales qui la représentent. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce dossier s'attache à montrer ces différents aspects dans six pays européens. L'Allemagne fera l'objet d'une même indispensable étude dans le prochain numéro de notre mensuel.

Recherche et enseignement supérieur une situation contrastée

→ par Andrew J. Mayne, *Chargé de Recherche*
au Laboratoire de Photophysique Moléculaire, Orsay, Paris 11

Budget global des universités, précarité des enseignants chercheurs et chercheurs, financement de la recherche sur projet - les rapports officiels eux-mêmes sont critiques...

Au moment où les universités françaises ont reçu le feu vert pour avoir plus d'autonomie, il est important de voir comment nos voisins européens fonctionnent⁽¹⁾.

En Angleterre, il y a deux types d'université : celles qui font plutôt de la recherche « classique », comme la chimie, l'ingénierie, l'histoire, les langues, etc., et celles qui pourvoient des diplômes pour des vocations ciblées comme la mécanique, l'électronique, la cuisine, l'agriculture, etc. Ces dernières avaient la dénomination « polytechniques » mais depuis vingt cette distinction n'existe plus et les différences ont beaucoup diminué. La recherche publique est faite dans les universités, qui reçoivent de l'argent de plusieurs sources : les conseils de l'enseignement supérieur, les conseils de recherche et puis de l'extérieur, notamment de l'Europe, des fondations culturelles anglaises et de l'industrie. Dans les deux premiers cas, l'argent vient de l'Etat mais les conseils sont indépendants dans leur manière de dispenser l'argent. L'argent reçu du conseil de l'enseignement supérieur finance une partie des salaires et du fonctionnement. Par contre, l'argent venant du conseil de recherche est utilisé pour les projets et les contrats pour des chercheurs temporaires comme les post-docs.

Les universités sont autonomes, c'est-à-dire qu'elles gèrent entièrement leur budget mais elles sont assujetties à un nombre de règles adaptées à des institutions d'enseignement et de recherche. En particulier, il y a une transparence totale sur la gestion de l'argent, avec un audit comme pour n'importe quelle société privée. Ces universités ne font pas de profits bien qu'elles puissent investir un certain pourcentage en bourse, notamment dans les petites entreprises créées au sein de l'université.

Des modes de financement contestables

En 2001, il y avait 140 000 enseignants-chercheurs et chercheurs dans les universités du Royaume-Uni. Parmi eux, 41 000 sur des contrats à durée déterminée, soit une augmentation de 30 % depuis 1995. Seule la restauration-hôtellerie a une proportion de CDD plus grande ! Premier constat du rapport de la Chambre des Communes, depuis plus de vingt ans la part financée par les conseils de l'enseignement supérieur ne cesse de diminuer. La conséquence est qu'il y a plus de chercheurs sur des contrats courts. Cette pratique de financement sur projet a plusieurs conséquences soulevées par le rapport. Les avantages avancés par les partisans de ce système sont : plus

DROITS D'INSCRIPTION

En Grande Bretagne, pour les 3 premières années d'étude ils sont de 4 500 €/an. Les jeunes peuvent prétendre à un prêt et le rembourser dès qu'ils sont salariés. Ceux qui paient des frais de scolarité très élevés sont les étudiants qui proviennent des pays hors Union Européenne.

de mobilité pour les chercheurs, pas de risque financier (celui-ci est supporté par le chercheur...), et une augmentation du volume de recherche. Mais il y a de nombreux désavantages. D'abord, un manque de stabilité des carrières – certains chercheurs ont eu des CDD pendant 20 ans. Un manque de continuité au niveau des personnels, par exemple une formation inadaptée des post-docs. Enfin, pour la recherche même, les contrats courts peuvent entraîner une perte de valorisation de la recherche et des gaspillages financiers. Ce choix de la recherche sur projet est coûteux pour les universités, administrativement et académiquement. Malgré quelques timides améliorations depuis 5 ans, le rapport est extrêmement critique envers le gouvernement britannique pour avoir laissé traîner cette situation ainsi qu'envers les universités pour ne pas avoir pris soin de leurs chercheurs et puis envers les conseils de recherche qui financent les projets selon des règles rigides et inadaptées à la recherche. ●

L'EXEMPLE D'IMPERIAL COLLEGE

Gouverné par trois conseils d'administration – le conseil (finance), le court (intérêt général), et le sénat (académique) – le collège est tenu par les 7 principes d'une institution publique : altruisme, intégrité, objectivité, responsabilité, libéralité d'esprit, honnêteté et bonne conduite. En 2006, Imperial College a un budget de 503 millions de livres dont 29 % du conseil de l'enseignement supérieur, 56 % du conseil de recherche, de l'Europe et de l'industrie, et 15 % des frais d'inscription des étudiants (12 300 étudiants). Cet argent a été dispensé à 56 % pour les salaires (6 600 personnes) et 44 % pour la recherche et administration. L'argent pour la retraite est géré au niveau national pour toutes les universités.

(1) Cf. deux documents : un rapport de la Chambre des Communes en 2002, (<http://www.publications.parliament.uk/pa/cm200102/cmselect/cmsctech/1046/104602.htm>) et le rapport financier de l'Imperial College pour 2006 (<http://www3.imperial.ac.uk/finance/publications>).

IRLANDE ET GRANDE-BRETAGNE

Deux questions à Imelda Elliott, Professeur d'Anglais, université du Littoral

Lors du Colloque « Mutations dans l'enseignement supérieur en Europe » organisé l'année dernière à Boulogne, des chercheurs belges ont montré que le processus de

Bologne avait permis aux gouvernements d'imposer une modification en profondeur de l'Enseignement Supérieur, au lieu de la construction annoncée d'une « harmonisation européenne ». Cela te semble-t-il vrai pour la Grande Bretagne et l'Irlande ?

Ces chercheurs ont eu raison, mais les choses

sont un peu différentes pour la Grande Bretagne et l'Irlande, dans la mesure où le processus de Bologne met en place pratiquement le système anglo-saxon, qui existe déjà dans les îles britanniques.

En France, on reproche souvent à l'université de ne pas préparer aux métiers. Pour moi qui



EN IRLANDE

Deux universités technologiques (d'abord instituts devenus universités en 1973 et 1989) très bien financés et cinq autres générales (fondamentales et appliquées).

travaille dans une université nouvelle, il me semble qu'on s'occupe de préparer les jeunes au métier, et c'est déjà le cas dans les îles britanniques. En Irlande, la licence est considérée comme un niveau et quel que soit le type d'étude les étudiants peuvent ensuite faire un master. Ils ne sont pas obligés d'étudier des choses très pointues comme c'est un peu la tendance actuellement en France. On estime que l'élévation générale du niveau de formation a contribué à l'essor de l'économie et qu'une formation générale solide est vraiment importante en plus des compétences professionnelles.

Une des caractéristiques de la nouvelle loi LRU en France est le désengagement de l'État. Comment se pose la question des financements en Grande Bretagne et en Irlande ?

Les institutions et les universités ont une certaine autonomie même s'ils obtiennent leur

financement de l'état. Mais ils ont aussi d'autres sources de financement. En Irlande, toutes les universités ont leur fondation et c'est une façon de récupérer de l'argent d'anciens étudiants qui ont réussi, avec des avantages fiscaux pour les donateurs. Il y a des mécènes irlandais, américains, qui donnent à ces fondations. Les étudiants sont pratiquement exemptés des frais d'inscription pour les 3 premières années et ce, depuis 1995. Il y a des bourses pour les étudiants défavorisés. En master les frais de scolarité sont relativement élevés mais on peut les déduire des impôts. Les entreprises paient quelquefois des frais de scolarité pour leurs employés. Quant aux diplômes, ils sont relativement indépendants. Les universités ont une auto-

nomie pour leurs diplômes, c'est la différence avec la France. Quand on veut mettre en place un double diplôme, on est obligé d'attendre l'autorisation du ministère à Paris, l'université anglaise, elle, peut décider de son diplôme (ce n'est pas vrai pour les universités technologiques, qui dépendent de l'État). En Irlande, les personnes qui travaillent à l'université sont assimilés aux fonctionnaires, elles ont pratiquement les mêmes droits que les titulaires. La plupart sont titulaires de leur poste, et sont relativement bien protégés. Dans les îles britanniques, l'élite se forme à l'université : ingénieurs, médecins, architectes, enseignants, cadres, futurs ministres, hauts fonctionnaires... De ce point de vue, la France fait figure d'exception par rapport à la majeure partie de l'Europe occidentale. En France, les universités, ne formant pas l'élite, n'ont pas les financements pour l'élite, à la différence des pays anglophones. ●

PORTUGAL

Réforme de l'université et LMD

→ par Idelette Muzart,
Professeure de Portugais, université Paris 10

Le passage au LMD coïncide avec une réforme de l'université que refusent étudiants et universitaires et qui ressemble fort à la loi LRU !

Le projet de réforme de la loi réglementant les institutions d'enseignement supérieur a été le grand sujet de discussion et de discordes de l'année 2007 au Portugal. Les universités, en particulier les plus traditionnelles, avaient freiné ou même ignoré la mise en œuvre du processus européen dit de Bologne (en France LMD) en ce qui concernait la structure des diplômes. La situation exigeait une prise de décision car, en conséquence de ce déphasage, de plus en plus d'universités portugaises restaient en marge des programmes européens, tels qu'Erasmus Mundus, Tempus, etc.

Le premier ministre socialiste, José Sócrates, et son ministre des Sciences et Technologies et de l'Enseignement Supérieur, José Mariano Rebelo Pires Gago, ont proposé une révision de la loi réglementant le système éducatif, afin de permettre l'application immédiate (à la rentrée 2008 pour l'ensemble des universités portugaises) de la réforme LMD. Malgré un climat plus ouvert aux négociations, l'approbation de la réforme recevait des avis défavorables du Conseil des Recteurs des Universités Portugaises (CRUP, équivalent CPU), des étudiants, des universitaires et même du président de la République (conservateur).

Les étudiants organisèrent en mai 2007 des manifestations d'envergure pour protester contre l'envoi du projet de loi au parlement : à Lisbonne, ils drapèrent de noir la statue du Marquis de Pombal, créateur au XVIIIe siècle de l'université portugaise moderne, en signe

de protestation. Les enseignants de gauche se déchaînèrent contre un projet de loi, pourtant présenté par un gouvernement socialiste : « Mon dilemme : vouloir en finir avec cette université oligarchique, patriarcale et paternaliste, héritée de l'Avant, et craindre, dans le même temps, qu'elle se transforme en entreprise avec des produits, une politique de résultats et des « clients acheteurs de sorties professionnelles » de l'Aujourd'hui. Ce qui y manquait et manque encore, c'est le Lendemain (vous savez, celui qui chante)⁽¹⁾ ».

Une réforme « libérale »

Quels sont les points essentiels de cette réforme ?

Cette nouvelle loi, fondée sur une étude de l'OCDE à la demande du gouvernement portugais et remise en décembre 2006, définit les missions propres des universités et des Politécnicos (IUT) et leur reconnaît une réelle autonomie de gestion financière et de ressources humaines. Elle les autorise à se transformer en fondations de droit privé et à former des consortia. Les questions qu'elle soulève ne sont pas nouvelles mais acquièrent un nouveau relief et trouvent de nouvelles solutions : à la question du paiement des frais d'inscription, toujours très élevés, et du financement de la vie étudiante, par exemple, le gouvernement répond en « négociant » des prêts bancaires garantis avant même d'évoquer une possible augmentation du nombre de bourses.

« Sarkozy a copié ! », affirment en souriant les collègues portugais. De fait, les ressemblances sont frappantes et le schéma de l'OCDE est aussi visible dans la réforme française



que dans la portugaise. Les collègues portugais attendent maintenant la 3^e étape : le changement de la carrière des universitaires. Celle des enseignants des lycées et collèges a déjà été modifiée – de façon drastique –, l'enseignement supérieur ne saurait attendre longtemps. Tout ceci fait dire à Boaventura Sousa Santos : « Une université socialement ostracisée pour son élitisme et son corporatisme et paralysée par son incapacité à se remettre en question alors qu'elle questionne la société, devient une proie facile pour les prosélytes de la globalisation néolibérale. C'est pour cela que l'émergence d'un « marché universitaire », d'abord national, puis transnational, constitue une menace si sérieuse pour le bien public que l'université produit ou qu'elle devrait produire. »⁽²⁾ ●

(1) Miguel Vale de Almeida, « Os tempos que correm », http://valedalmeida.blogspot.com/2007_09_01_valedalmeida_archive.html

(2) Chercheur en sciences sociales et professeur de l'Université de Coimbra, <http://www.ces.uc.pt/bss/documentos/auiversidadedosecXXI.pdf>

Quel avenir pour quelle université ?

→ par Correspondant FSU, Grèce

Les deux années écoulées ont connu des mobilisations exceptionnelles de la communauté universitaire, qui s'est opposée à différents projets du gouvernement dont l'objectif était de casser le caractère public de l'enseignement supérieur et d'aggraver la sélection.

Ces mobilisations ont été en partie couronnées de succès : la 16^{ème} loi constitutionnelle affirmant qu'en Grèce, l'enseignement supérieur relève de la seule université publique, et que le premier gouvernement Caramanlis (2004 -2007) voulait modifier, reste pour l'instant en l'état, le quota nécessaire pour une révision n'ayant pas été atteint. En ce qui concerne la sélection, le gouvernement a marqué des points sur deux plans au moins : une note minimum est exigée au concours d'entrée en fac, et une disposition a été adoptée en mars limitant le nombre d'années dans un cycle, mesure défavorisant les étudiants-travailleurs. L'application du principe « nombre d'années du cursus x 2 » pourrait donner très vite lieu à des conflits. La majorité gouvernementale a cependant adopté en mars une série de mesures qui, d'après des collègues du POSDEP, le syndicat des enseignants du supérieur, introduisent la logique du privé dans l'université. Au menu : autonomie des facs, instauration de « managers », et recherche de financements privés. Avec ce tryptique cohérent, beaucoup s'inquiètent des risques qui pourraient peser sur certaines disciplines et de manière générale sur les libertés pédagogiques. En cette période où ont fleuri les promesses électorales de baisses d'impôts, les universités pourraient bien être contraintes de se tourner vers de « généreux donateurs » : les fondations lancées par de riches patrons

d'entreprises et autres armateurs sont devenues une tradition en Grèce... Qui à partir de là déterminera les disciplines et les départements « méritant » financement privé, et sur quels critères ? On voit là se mettre en place un système où seuls les enseignements jugés « rentables » par les financeurs auraient leur place, et cela dans une perspective dont certains jugent qu'elle casse avec la tradition héritée des Lumières.

Quelles propositions ?

Le problème de fond reste celui de propositions démocratiques pour l'université, refusant toute concession à la marchandisation des études. En effet, des « marchands d'études » du secteur privé tentent de contourner la loi sur le monopole public en exploitant la notion de coopération universitaire: sachant qu'un nombre non négligeable d'étudiants grecs vont à un moment de leur cursus préparer un diplôme dans une université européenne, ces habiles commerçants ont mis sur pied un dispositif où ils s'associent avec une fac étrangère pour proposer aux étudiants d'éviter le séjour coûteux à l'étranger en préparant en Grèce à un tarif un peu moins onéreux tel diplôme de la fac concernée. Jusqu'à maintenant, les diplômes préparés dans de telles conditions ne sont pas validés par l'Etat grec, à la différence des diplômes préparés dans le pays étranger; mais les digues semblent de moins

▼
L'accès à l'université repose sur un dispositif de sélection féroce.
 ▲



Droit d'asile !

DROIT D'ASILE

Dans les mesures adoptées en mars figure une remise en cause de fait de l'asile universitaire : la police n'a plus besoin de l'autorisation du conseil d'université pour pénétrer dans une fac. L'illustration a été donnée dès septembre à la fac de Thessalonique : les policiers sont entrés pour chasser et arrêter quelques jeunes isolés, soupçonnés d'avoir jeté des projectiles contre la police. On imagine ce qui pourrait se passer demain dans le cas d'une fac occupée, comme ce fut le cas presque partout ces deux dernières années dans les quelques 300 départements universitaires du pays !

en moins résister, et le risque de dévalorisation des diplômes serait alors très grand. D'où l'importance que les syndicats de universités étrangères concernées se saisissent de ces questions!

Les réflexions sur des propositions démocratiques pour l'université devraient certainement partir de ce constat : l'accès à l'université, qui s'était largement ouvert ces trente dernières années, repose malgré tout sur un dispositif de sélection féroce: on entre en fac sur la base d'un examen national aux formes de concours, et selon la note obtenue, on obtient la filière de son 1^{er}, 2^e, 3^e choix et une place dans la fac souhaitée en 1^{er}, 2^e, 3^e ... Sachant que ce concours est un bachotage à la puissance 1000, on mesure les conséquences : la dernière année de lycée, au minimum, est un véritable calvaire, d'autant que l'immense majorité des lycéens se rue dès la fin des cours dans des boîtes privées, les *frontistiria*, de stricte préparation aux épreuves. Gâchis intellectuel – ces examens reposant sur le par coeur ne préparent en rien aux méthodes de travail en fac –, et poste de dépenses terribles pour les familles : il faut payer les *frontistiria*, et si l'étudiant est accepté dans une fac éloignée ou ne disposant pas de résidence universitaire, les frais de logement chez des particuliers. Les chiffres indiquant le montant des dépenses engagées par les familles sont sans appel : le "marché des études" est déjà une réalité en Grèce, et il semble prioritaire de repenser totalement ce système de préparation à l'université. ●

ESPAGNE

L'université en développement

→ par Geneviève Champeau, Professeuse d'espagnol, université Bordeaux 3

L'augmentation des effectifs étudiants, le développement de la recherche placent l'université devant de nouveaux enjeux, démocratiques et de financement.

L'Espagne doit faire face, avec un certain décalage temporel par rapport à la France, à une massification de son enseignement supérieur et repenser ses méthodes d'enseignement. Elle est en effet passée de 700 000 étudiants en 1984 à 1 500 000 en 2004. Toutefois, ces dernières années, un fléchissement des effectifs aiguise la concurrence. Elle a également dû adapter ses cursus à la Convention de Bologne qui les répartit en trois cycles (Licence, Master et Doctorat). Dans ce cadre, les universités sont soumises à une double tutelle. Alors que la décentralisation et la loi de 1983 les avaient fait dépendre des Communautés Autonomes et que chaque université pouvait déterminer ses cursus propres dans un cadre fixé par le pouvoir central, les exigences d'harmonisation européenne renforcent le contrôle du ministère de l'Éducation qui doit approuver les maquettes des différentes for-

mations une fois qu'elles ont reçu l'aval de la Communauté Autonome. Chaque université peut, par ailleurs, librement organiser des formations propres débouchant sur des diplômes sans reconnaissance nationale.

La recherche en expansion

Un des enjeux de l'évolution de l'université espagnole au cours des dernières décennies

Un des enjeux de l'évolution de l'université espagnole a été le développement de la recherche.

a été le développement de la recherche. Il a fallu attendre les années 70 pour qu'elle soit incluse dans les obligations de service des enseignants du supérieur. C'est au cours de cette décennie qu'ont été créées au sein

des universités les premières équipes. La loi de 1983 et celle qui, en 1986, réorganise la recherche scientifique et technique, lient étroitement ces deux volets du métier d'enseignant chercheur. S'en est suivie une importante augmentation des publications scientifiques (leur nombre a été multiplié par 600 en vingt-cinq ans). Le financement de la recherche est mixte. Bien que le financement public soit de loin le plus important, les universités publiques peuvent passer des contrats avec le secteur privé : en 2002, 19,63 % du financement de la recherche universitaire provenait du secteur privé.

Le récent développement des liens entre l'université et le tissu économique a entraîné une accentuation de la visée profession-

Alors qu'il existait 34 universités en 1984, on en compte 61 en 2006, publiques ou privées.

Anciennes, comme celle de **Deusto** (Bilbao) fondée par les Jésuites en 1886 ... **ou récentes**, telles l'université **Ramón LLull** fondée à Barcelone en 1990 ou l'université **Alfonso X El Sabio** fondée à Madrid en 1993 et tournée vers l'entreprise.

lisante des formations ainsi que la création d'organismes destinés à faciliter l'établissement de contrats entre université et entreprise, les *Oficinas de Transferencia de tecnología y conocimiento*. Bien que leur volume ait augmenté de 9 % en 2004, il reste encore à l'Espagne un net retard à combler par rapport à la moyenne européenne en matière de transferts de technologies et l'innovation⁽¹⁾.

MOBILITÉ ÉTUDIANTE

La participation de l'Espagne aux programmes ERASMUS s'est soldée en 2004 par le départ de plus de 21 000 étudiants pour des universités européennes et vers un nombre égal d'inscriptions dans les universités espagnoles d'étudiants étrangers.

(1) Les informations reproduites dans cette rapide présentation proviennent d'un rapport intitulé « *Universidades en cifras 2006* », un des rapports bisannuels réalisés par la Conférence des Présidents d'universités espagnoles (*Conferencia de Rectores de las Universidades españolas*). Il est disponible sur le site universidades.universia.es

Université Juan Carlos, l'une des cinq universités publiques de Madrid.



Sur la situation des universités en Espagne

→ par José Palazón, Professeur à l'Université de Murcia, membre du bureau national de la Fédération de l'Enseignement des Commissions Ouvrières d'Espagne

Après le rejet de la LOU du gouvernement Aznar, la présence syndicale permet des avancées pour le statut des enseignants-chercheurs et maintient la vigilance pour le service public.

Deux éléments nouveaux : l'approbation de la réforme de la Loi sur les universités (LOMLOU) et le nouveau statut pour tous les employés du secteur public. Notre gouvernement a négocié le statut avec les syndicats de la fonction publique, mais nous n'avons pas eu la possibilité d'une négociation syndicale de la LOMLOU. Néanmoins

notre pression, notamment auprès des groupes parlementaires, a permis d'introduire quelques revendications importantes : moins de précarité, égalité de genre, droits et participation accrus des enseignants non fonctionnaires, la question des accréditations, retraite volontaire anticipée... Mais le gouvernement Zapatero et les présidents

n'ont pas voulu faire une réforme progressiste pour retrouver la collégialité mise à mal par le présidentialisme et le caractère hiérarchique de la LOU (Loi Organique Universitaire) du gouvernement Aznar.

En ce moment, nous sommes en cours de discussion du nouveau système de recrutement pour les professeurs fonctionnaires : un sys-

► tème d'accréditation national (non présentiel et avec évaluation du curriculum) donnant accès au concours au niveau des universités. Ce nouveau système d'accréditation est l'alternative à l'habilitation établie par la LOU d'Aznar de 2001 (la loi qui provoqua les plus grandes grèves et mobilisations universitaires de l'après franquisme). Nous voulons que le processus d'accréditation soit appuyé sur un barème clair, négocié avec les syndicats, bien connu et auto-évaluable.

Un nouveau statut du personnel universitaire

La LOMLOU établit que le gouvernement doit approuver un statut du personnel des universités avant mai 2008. Ce nouveau statut est très important parce que notre régle-

mentation sur les obligations académiques (heures de présence devant les étudiants, heures pour la recherche...) a besoin d'un changement profond (3 ans après l'implantation du processus de Bologne, nous sommes encore régulés par un décret de 1985). La négociation de ce statut va permettre d'aborder des sujets aussi importants que le recrutement et la promotion professionnelle, les salaires et les compétences des diverses administrations sur ceux-ci, les droits et obligations : charges de travail, journée de travail, vacances, formation continue, tâches... Un autre important défi est la défense du ser-

vice public et des droits des travailleurs de l'enseignement et la recherche dans le contexte des importants changements imposés par la mise en œuvre du nouveau système européen. Nous devons être en alerte pour éviter que les nouveaux diplômés (surtout le master ou le doctorat) soient financés de plus en plus par les étudiants, avec une privatisation cachée, et/ou en augmentant les heures de travail des enseignants.

De la voisine Espagne notre solidarité fraternelle et l'espoir de travailler ensemble pour défendre l'université publique et une Europe plus sociale et plus solidaire. ●

▼
Nous voulons que le processus d'accréditation soit appuyé sur un barème clair, négocié avec les syndicats, bien connu et auto-évaluable.
▲

ITALIE

L'université en Italie, au travers des lois et des luttes des dernières périodes, connaît des évolutions, sous l'influence de l' « harmonisation européenne ». Affirmer l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche comme porteurs d'avenir et nécessitant l'investissement public revient aux syndicats, représentant la communauté universitaire.

Vers le modèle européen

→ par Mathée Giacomo-Marcellsi, professeur d'italien, retraitée

Tout le secteur de l'enseignement supérieur en Italie s'inscrit dans un processus de changement. Les lois, les décrets-lois et les nombreux décrets ministériels qui ont précédé l'adoption de la loi Moratti votée en septembre 2005 et suivi son abrogation en 2006, ont pour but de soutenir la convergence du système italien de l'enseignement supérieur vers le modèle européen défini dans le cadre du processus de Bologne (1999), Prague (2001), Berlin (2003) et Bergen (2005).

Les structures universitaires

Le système universitaire italien comporte :

- Soixante universités d'état ;
- Dix universités privées légalement reconnues ;
- Six universités supérieures à statut dérogatoire (*ordinamento speciale*) ;
- Six universités télématiques.

La gestion de l'université est inspirée par les principes « d'autonomie et de responsabilité ». Les universités ont adopté les nouveaux statuts d'autonomie qui définissent leur « gouvernance » aux différents niveaux : structures d'enseignement et de recherche, *Consiglio di amministrazione* (conseil d'administration), *Senato accademico*,

Rettore (président d'université) ; *la Conferenza dei rettori delle università italiane* (CRUI), cf. en France la CPU.

Les étudiants

On compte 1 800 000 étudiants inscrits dans les universités italiennes.

Ils sont organisés en Conseil national, *Consiglio nazionale degli studenti universitari* (CNSU).

Les études s'organisent selon les 3 niveaux du LMD : *Laurea* (Licence), *Laurea Magistrale* (Master 1 et 2), *Dottorato di ricerca* (Doctorat). Les étudiants effectuent un cursus de 3 ans, *triennio*, défini comme *laurea* (licence), au terme desquels ils sont censés pouvoir entrer dans la vie active, ou engager

une *laurea magistrale* de 2 ans ou une *laurea magistrale specializzata* de 5 ans.

L'autorisation d'engager un doctorat de recherche est accordée, sur poste (s) de doctorat d'une université donnée, à un nombre infime d'étudiants titulaires soit de

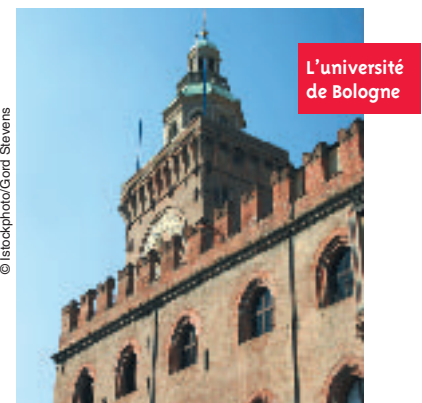
la *laurea magistrale* soit d'un diplôme étranger reconnu comme équivalent. Le nombre de postes de doctorat est fixé par chaque université en fonction des besoins qu'elle définit, dans une discipline donnée et pour une année

donnée. Parmi les étudiants ayant obtenu un poste de doctorat, seuls peuvent disposer d'une bourse ceux qui ont réussi au concours pour la bourse. En avril 2007, l'ADI, *Associazione di dottorandi e dottori di Ricerca Italiani* (Association des doctorants et des docteurs de recherche italiens) a mis en ligne une pétition *Mille Euro* pour demander que les bourses de doctorants s'élèvent au moins à mille euros et qu'elles soient attribuées à tous les doctorants.

Les enseignants-chercheurs et les chercheurs

Les enseignants universitaires sont répartis en deux catégories : les professeurs *ordinari* (cf. Professeurs d'université) et les professeurs *associati* (cf. Maîtres de Conférences). Les professeurs *ordinari* ont un salaire net d'impôts de 3 500 à 4 000 euros sur 13 mois. Les *associati* ont un salaire net d'impôts de 2 000 à 3 500 euros sur 13 mois. Le service d'enseignement est de 120 heures annuelles

▼
L'autorisation d'engager un doctorat de recherche est accordée à un nombre infime d'étudiants.
▲



© istockphoto/Gord Stevens

en présence. Tout enseignant a droit à une année sabbatique tous les cinq ans. Les *ricercatori* (chercheurs) sont dispensés d'enseignement.

Le recrutement des enseignants universitaires, dans chaque catégorie, se fait à travers des concours ouverts officiellement par une université donnée, en fonction des besoins dans une discipline. Les candidats à ce concours doivent être titulaires de l'*idoneità* délivrée par le CUN. Le choix entre les



© Pepita ThePeps

candidats est assuré par une instance de quelques enseignants-chercheurs nommés. Les candidats qui ne sont pas recrutés continuent à bénéficier pendant cinq ans de la qualification, l'*idoneità*.

Le CUN, *Consiglio universitario nazionale*, Conseil universitaire national des universités, est composé de 51 membres, 3 *Ret-*

tori nommés par la CRUI, 48 Conseillers élus directement par les membres des différentes catégories (*ordinari*, *associati*, *ricercatori*, techniciens, étudiants) et organisés en 14 comités de disciplines. Il accorde la qualification, *idoneità*, et est censé veiller à l'organisation des secteurs disciplinaires ainsi qu'aux différents aspects de chaque catégorie d'universitaires. Il organise des colloques sur les grands thèmes relatifs aux tâches institutionnelles de l'Université. ●

Nombre et âge des enseignants universitaires Italiens					
Tranche d'âge	Chercheurs	MCF	Professeurs	Assistants	Total
25-34	2 685	313	19		3 017
35-44	7 754	4 248	1 225	2	13 229
45-54	6 903	6 312	4 817	252	18 284
55-64	2 082	5 716	7 378	711	15 887
65-75	64	1 233	3 336	64	4 697
Total	19 488	17 822	16 775	1 029	55 114

Limite d'âge pour la retraite pour les enseignants universitaires Italiens		
<i>Ordinari</i> (nommés avant 80)	75 ans	70 + 2 + 3 « hors cadres »
<i>Ordinari</i> (nommés après 80)	70 ans	65 + 2 + 3 « hors cadres »
Associati	70 ans	65 + 2 + 3 « hors cadres »
Ricercatori	67 ans	65 + 2
Assistants (en voie d'extinction)	67 ans	65 + 2

De Berlusconi à Prodi

→ par Joëlle Casa, secrétaire nationale de la FLC CGIL, Fédération des Travailleurs de la Connaissance, Département Politiques européennes

La période du gouvernement Berlusconi

Durant la période 2004-2006, l'université publique a subi des attaques sévères, ayant pour but de l'asservir aux injonctions gouvernementales et patronales, de financer prioritairement les universités privées. On estime à 17% la chute du financement des universités publiques durant cette période. Cette réduction de l'engagement de l'État a obligé les universités à chercher de nouvelles sources de financement notamment privé, dommageable pour de nombreux secteurs de l'enseignement et de la recherche, pour la liberté académique. Le « projet », le « contrat », associés au financement privé, sont devenus la nouvelle Bible.

Dans le même temps l'absence de créations de postes a poussé les universités à embaucher des enseignants et des chercheurs précaires. Actuellement, en Italie, il y a pour 57 000 enseignants et/ou chercheurs « permanents », environ 40 000 contractuels avec un fantastique éventail de contrats privés, variables dans la durée, dans les rémunérations (dans la plupart des cas les salaires ne dépassent pas 800 € par mois !). Ces contrac-

tuels « sautent » d'un contrat à l'autre pendant des années, même s'ils restent dans le même département, le même laboratoire.

La recherche aussi a subi des coupes sombres ; la plupart des institutions n'ont que le minimum.

En 2005, la loi, présentée par le ministre Moratti¹, a déclenché un mouvement sans précédent en Italie, soutenu par les syndicats, impliquant massivement les personnels, les étudiants et jusqu'à la conférence des Recteurs. Il est juste de dire que les politiques de l'école, de l'université et de la recherche ont contribué à la défaite de M. Berlusconi aux élections de 2006.

La période du gouvernement Prodi

Après juin 2006, quelques bonnes décisions furent prises : l'ouverture d'universités privées fut bloquée, l'Italie appuya la création du Conseil européen de la Recherche, ratifia l'accord européen concernant le recherche sur les cellules « souches »...

Mais bientôt tout sembla gelé. Dans la loi de finances pour 2007, on découvrit une nouvelle diminution du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous savions l'état désastreux des finances laissé par le gouver-

nement précédent mais avons considéré inacceptable de faire des économies dans des secteurs porteurs d'avenir, demandant un fort investissement public, comme l'éducation et la recherche : nous avons, syndicats des universités et de la recherche, appelé à une grève nationale contre la loi de finances.

Nous avons obtenu quelques points positifs : la transformation d'emplois précaires en postes permanents et un financement (cependant insuffisant) pour ouvrir au recrutement des postes dans l'enseignement et la recherche pour les jeunes chercheurs.

En juin 2007 les syndicats et le gouvernement ont signé une « Entente pour une action publique soutenant la Connaissance ». Ce document marque une véritable inversion de tendance vu que, pour la première fois, les choix de la politique dans la définition des programmes deviennent prioritaires et précèdent les vérifications de compatibilité économique du ministère des finances.

Enfin, en août 2007, le « Pacte pour l'Université » a été signé par les ministres de l'université et des finances ; il fait partie du « Livre vert » du ministère des finances depuis septembre 2007.

(1) Il s'agissait notamment de faire disparaître en tant que fonctionnaires, disposant d'un emploi permanent, le « niveau 3 » des enseignants et chercheurs ; 20 000 personnes étaient directement touchées.

▼
**En juin 2007 les syndicats
 et le gouvernement ont signé
 une « Entente pour une action
 publique soutenant
 la Connaissance ».**
 ▲

BUDGET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Confirmation des dégâts de la loi sur la Recherche et de la LRU

→ par Pierre Duhaucourt

Les augmentations annoncées dans le cadre d'un projet de loi de finances pour 2008 ne correspondent qu'à une très modeste évolution des moyens accordés aux formations et à la recherche publiques. Le fait majeur est l'absence totale de créations d'emplois statutaires.

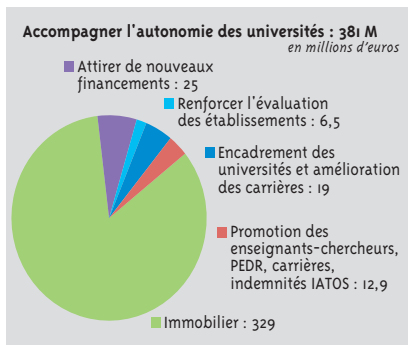
L'augmentation annoncée (qu'il est actuellement impossible de vérifier en l'absence de documents fiables) est de 1,8 Md € (soit 7,8 %) pour les moyens de l'enseignement supérieur et la recherche, dans le cadre d'un accroissement sur 5 ans de 9 Mds (5 pour l'enseignement supérieur et 4 pour la recherche et l'innovation) sur 5 ans. La décomposition de ces 1,8 md est la suivante :

- 1, 286 de crédits pour la MIREs (dont 130 millions de crédits supplémentaires pour l'ANR), soit une augmentation de 5,8 % ;
- 455 millions de dépenses fiscales (dont 390 pour le CIR) ;
- 60 millions pour le financement d'Oséo (qu'il est prévu de fusionner avec l'AII).

POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LE MINISTÈRE AFFICHE DEUX PRIORITÉS :

1. Accompagner l'autonomie des universités : 381 millions euros.

Renforcement de l'encadrement des universités et amélioration des carrières : 19 millions dont 6,2 pour 700 transformations d'emplois B et C en A, avec un plan de formation ; 12,9 pour



les promotions des enseignants-chercheurs, l'augmentation du nombre des PEDR, les carrières et indemnités IATOS.

Immobilier : 329 millions, dont 77 de construction et premier équipement, 45 pour la maintenance, 207 de grands travaux.

Attirer de nouveaux financements : 25 millions.

Renforcer l'évaluation des établissements : 6,5 millions.

On peut ainsi noter que l'immobilier représente plus de 86 % de ces crédits d'accompagnement, et près de 60 % de la totalité des crédits nouveaux (hors

▼
Sur 776 millions de dépenses supplémentaires pour la recherche, plus de 57 % correspondent à des soutiens à la recherche privée.
 ▲

consolidation de la situation des personnels) accordés à l'enseignement supérieur. Et pourtant, les seuls besoins de sécurité étaient estimés en 2005 à 1,9 milliard d'euros.

S'ajoutent à ces 381 millions de crédits supplémentaires, 85 millions € d'économies résultant de l'exonération de la taxe sur les salaires (60 pour les universités et 25 pour les autres établissements).

2. Favoriser la réussite des étudiants : 173 millions euros

Assurer l'égalité des chances : 88 millions (61,5 millions correspondent à la réforme des bourses : 2,5 % d'augmentation de leur montant, 10 % d'augmentation du nombre, création d'un 6^e échelon).

Encourager les initiatives des étudiants : 45 millions (dont 40 millions pour l'exonération d'impôt pour les étudiants salariés, le reste pour l'exonération de charges pour les « jeunes entreprises universitaires »).

Lutter contre l'échec : 40 millions.

On note que l'exonération d'impôt sur le revenu des petits jobs étudiants représente le même coût que la lutte contre l'échec, et les 2/3 du coût de l'augmentation des bourses.

POUR LA RECHERCHE, ON AFFICHE TROIS PRIORITÉS

1. Améliorer l'environnement des chercheurs : + 143 millions euros.

19 millions pour les jeunes chercheurs (il

n'est pas prévu de nouvelle augmentation du montant des allocations, après la « revalorisation opérée pour la rentrée 2007) : 90 % des 12 000 allocataires seraient moniteurs à l'université, ou en entreprise (ce dernier cas correspond à une nouvelle formule), 16 % d'augmentation du montant des CIFRE.

22 millions pour améliorer les conditions de travail des chercheurs (il s'agit d'investissements ITER, CERN, calcul intensif...).

95 millions pour augmenter les moyens des organismes (mais il s'agit essentiellement de crédits ciblés : CNES, CEA, autres ministères : aéronautique et environnement).

6,4 millions pour la recherche universitaire dans le cadre des contrats d'établissement).

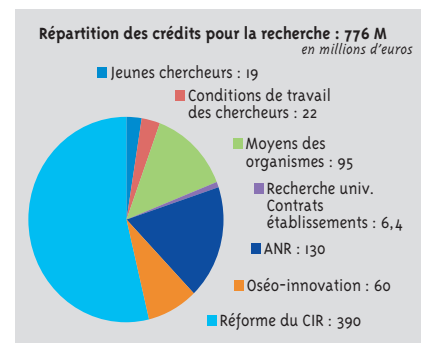
2. Favoriser la montée en puissance des financements sur projets : + 190 millions euros.

130 millions supplémentaires pour l'ANR. 60 millions pour Oséo-innovation.

3. Dynamiser la recherche privée : 443 millions euros.

• 390 millions € pour la réforme du CIR 53 millions € d'autorisations d'engagement : 40 pour fonds de compétitivité des entreprises, 10 pour le dispositif « jeunes entreprises innovantes »...

On note ainsi que, sur 776 millions de dépenses supplémentaires pour la recherche (y compris universitaire, mais en excluant les dépenses de consolidation de la situation des personnels), 443 (plus de 57 %) correspondent à des sou-



tiens à la recherche privée, 190 (près de 25 %) au financement sur projets, et que pour les 18 % qui restent, la moitié concerne des projets ciblés. Au total, la recherche de base publique bénéficie de moins de 10 % des crédits supplémentaires, de moins de 5 % pour le financement des labos.

L'absence de créations d'emplois statutaires, fait majeur et totalement inédit, est évidemment à mettre en corrélation avec la loi sur la recherche et la LRU, ainsi qu'avec le discours de Nantes sur la fonction publique, qui font du recours à des contractuels le moyen privilégié pour répondre aux besoins en personnels.

LE SNESUP mettra tout en œuvre pour contester ces orientations, et faire prendre en compte des propositions correspondant aux besoins d'une dynamique authentique et démocratique des formations supérieures et de la recherche. ●

Recherche biomédicale : une radiographie contestable

→ par Nicole Fiori, Professeur de neuro sciences, université Paris 5 - René Descartes

Philippe Even, ancien doyen de la faculté de médecine de Necker (Paris V - René Descartes), livre une enquête sur la recherche biomédicale en France, à la demande de Jean-François Dhainaut, président de cette université en 2005, aujourd'hui directeur de l'AERES.

À partir d'un énorme travail statistique d'évaluation des publications, Ph. Even dresse un état des lieux très sombre de la place de la recherche biomédicale française dans le monde, de la qualité des recherches, laboratoires et chercheurs. Seuls quelques labos et sites tireraient leur épingle du jeu dont, curieusement, ceux de la faculté de... Necker ! Suivent des propositions pour sortir de cette situation.

Certes, il y a des remarques pertinentes que tout collègue se fait quotidiennement. Sur la « chasse aux contrats » prenant aux chercheurs beaucoup trop de temps pour des demandes réitérées (vu leur montant modeste) ; sur une « course à la publication » visant la quantité au détriment de la qualité, en particulier chez les jeunes chercheurs ; sur les chercheurs en difficulté qu'il conviendrait d'aider à changer de thématique, de laboratoire... Mais l'abondance de chiffres, tableaux, graphes, ne peut masquer les défauts majeurs de cette enquête.

MÉTHODOLOGIE DOUTEUSE...

Faute méthodologique majeure : l'auteur appartient à l'université comportant la plus grosse composante médicale en France. Alors qu'il critique l'auto-évaluation, l'évaluation par les pairs, peut-il s'affranchir de cette critique ? Autre défaut, lié au précédent : les choix opérés dans le travail de bibliométrie. Sans consultation aucune⁽¹⁾, Ph. Even opère dans les revues un tri sélectif sur ses propres critères, contestés dans le milieu. Point crucial : en premier lieu, cela remet en cause ses analyses et conclusions fondées sur ces critères ; comment l'auteur a-t-il pu ainsi s'égarer

sur un chemin dont il connaît et dénonce les embûches ? D'autre part, un travail qui se veut scientifique ne peut se soustraire à l'expertise des plus compétents en la matière. Enfin, l'évaluation par la bibliométrie se pose aujourd'hui dans toutes les disciplines bien au-delà de la médecine. *In fine*, on ne peut que douter de conclusions qui, à coups d'a priori, de sélection partisane, d'erreurs⁽²⁾, démontre finalement la supériorité de la structure longtemps dirigée par l'auteur, écartant de l'excellence des chercheurs, disciplines, thématiques et labos largement reconnus, qui ont le tort de ne pas publier dans les revues sélectionnées par Ph. Even ! Ainsi est sous-estimé le travail de certains – nommément cités, quelle élégance ! – et surestimé celui d'autres au premier rang desquels – hasard ? – les seniors, censés être les porteurs des projets.

Mentionnons encore – au risque de paraître « ringard » – l'impasse totale sur l'obligation de publier en anglais dans des revues américaines ou anglaises pour espérer être reconnu. Il y aurait là des propositions à formuler en vue d'un

nouvel ordre mondial de la Science ; mais aussi les attaques en règle contre les commissions d'évaluation soit disant composées de non-experts, à l'esprit égalitariste, élus sur liste syndicale (!) ou nommés sur critères politiques et fonctionnant à coups de votes préparés à l'avance. Au mieux, c'est d'une méconnaissance totale de leur fonctionnement et du travail de leurs membres, au pire

▼
Ne titulariser les chercheurs
qu'à 35-40 ans...
sont-ils plus performants
sur un siège éjectable ?
▲

une volonté de dénigrement à tout prix. En outre, les laboratoires seraient sans cesse renouvelés et financés à l'identique quelle que soit leur qualité... Rappelons que depuis une dizaine d'années, nombre de labos ont été restructurés, fermés, sur la base justement, des évaluations – parfois contestables et souvent contestées – de ces commissions !

Citons d'autres recommandations incidentes. Ne titulariser les chercheurs qu'à 35-40 ans : d'où tient-il qu'un chercheur est plus performant s'il n'est pas titulaire ? Certes, aux USA et en Angleterre, ils ne sont pas titulaires. Et visiblement la recherche s'y porte mieux qu'en France. Mais corrélation ne veut pas dire explication ! Ces chercheurs sont plus performants parce que sur un siège éjectable ? Cela ne tient-il pas plutôt aux moyens attribués ? Repousser la titularisation à un âge où beaucoup ▶▶▶



© Alantia

se tournent volontiers vers des tâches relevant plus de la « gestion » de la recherche que de la « paillasse » revient en fait à promettre un avenir meilleur aux survivants d'un système fondé sur un darwinisme revu et corrigé pour l'appliquer au niveau individuel. Autres idées moins contestables : oui, il faut évaluer ... Contrairement à ce qui est dit, chercheurs et enseignants-chercheurs français sont sans cesse évalués : promotion, financement, label du laboratoire, etc. Le vrai problème porte sur les bons indicateurs – l'indicateur miracle n'existe pas – et le pluralisme des évaluateurs. Dans bien des cas, il

conviendrait de rapprocher⁽³⁾ les équipes. Faut-il pour autant ne plus voir que de grands instituts multidisciplinaires ? À démontrer ! Doubler le salaire des plus méritants ? Voire ! Limiter une telle mesure à l'élite de l'élite va-t-il mobiliser la masse des chercheurs ? On le voit, les conclusions du rapport Even dépassent largement le cadre de la

biomédecine. Elles préfigurent des mesures qui, à n'en pas douter, pèsent sur toutes les disciplines. Soyons vigilants et offensifs : faisons d'autres propositions. ●

(1) En tout cas, il n'en est pas fait mention.
(2) Chercheurs oubliés ou comptés deux fois, situés dans un autre laboratoire que le leur...
(3) Notamment dans le cas d'équipements lourds et onéreux.

POUR UN NOUVEL ORDRE MONDIAL DE LA SCIENCE...

Qui peut affirmer sans rire que la maîtrise de la langue anglaise va de pair avec le génie scientifique ?

Quelques propositions : des mesures simples de formation des chercheurs, des crédits pour

l'aide à la rédaction et à la relecture d'articles par des spécialistes, et pourquoi pas de lancement au niveau européen de grandes revues capables de rivaliser en audience avec les journaux américains ou anglais.

Menaces considérables sur l'emploi → par Michelle Lauton

La circulaire « emplois » du 7 septembre 2007, signée par Bernard Saint-Girons, Directeur Général de l'enseignement supérieur, confirme les orientations gouvernementales en matière d'emplois publics.

Cette circulaire inscrit la campagne de recrutement du printemps 2008 sous la contrainte de la loi du 10 août 2007, faisant un panégyrique des nouvelles modalités de recrutement et des compétences élargies dans la première partie. Deuxième contrainte, le projet de loi de finances est caractérisé par les suppressions massives d'emplois dans la fonction publique (23 900) et l'absence de création d'emploi dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Les dispositifs avancés se placent dans le cadre d'un « effort tout particulier pour une optimisation des ressources en emplois, dans un contexte marqué par une gestion dynamique des personnels de l'État et l'exercice de révision générale des politiques publiques ». Bel euphémisme pour parler d'une logique de redéploiement et de disparition d'emplois, de transfert au budget des établissements de charges financières.

La requalification des emplois d'ensei-

gnants (entre enseignants de 2nd degré et enseignant-chercheur, entre MCF et professeur) peut certes permettre une reconnaissance des qualifications des personnels. Mais elle s'inscrit dans les opérations de restructuration, notamment dans le cadre des PRES. Pour les BIATOSS, il s'agit de se placer dans l'application de la loi, puisque sont encouragées les

▼
Des euphémismes
pour parler d'une logique
de redéploiement
et de disparition d'emplois.
▲

demandes de repyramidage pour « l'encadrement nécessaire à l'exercice des responsabilités élargies », donc de créations d'emplois de catégorie A et de disparition d'emplois de catégories C et B, avec pour corollaire l'externalisation de tâches. Qui plus est sont autorisées des transformations d'emplois entre enseignants-chercheurs et personnels BIATOSS. Les monitorats seront maintenant considérés comme faisant partie de la politique d'emploi de l'établissement. Si sont évoquées les conditions de réussite des étudiants en licence, aucune des revendications des personnels BIATOSS (postes d'accueil, moyens de suivi des étudiants) ou des enseignants du supérieur (moyens supplémentaires pour un encadrement favorisant innovations pédagogiques et soutiens spécifiques)

ne sont mentionnées. Tout doit être fait à moyens constants et seul serait pris en compte le dispositif de pré-inscription et la création du bureau d'aide à l'insertion professionnelle. Belle hypocrisie quand on annonce l'objectif de 50 % de diplômés de licence !

Le dernier paragraphe de la circulaire amorce un virage concernant les UFR à statut dérogatoire, demandant de présenter une politique d'établissement, « en intégrant dans un même et unique dossier argumentaire la totalité des demandes de transformation de leurs composantes et d'attribution de montants ». Y compris donc pour les instituts et écoles. On peut s'en inquiéter, notamment au moment de l'intégration des IUFM ou pour l'avenir des IUT.

Ne pas créer d'emplois de fonctionnaires, rogner sur les départs à la retraite non remplacés, transférer aux budgets des établissements tout un ensemble de charges financières nouvelles – encore considérablement accrues si les recrutements hors statuts et les possibilités d'individualisation des carrières, qu'autorise la loi LRU, se multiplient – et piloter les redéploiements, telles sont les caractéristiques de cette politique.

Les conseils, qui avaient préparé leurs demandes de création d'emplois, vont être amenés à se prononcer sur ces nouvelles bases. Le SNESUP appelle ses élus – et plus largement les personnels, à dénoncer l'absence de création d'emplois et à porter en tout lieu et devant l'opinion des demandes conformes aux besoins réels des établissements. ●



© istockphoto/Ernest Seimenda

Une aumône pour les étudiants

→ *entretien avec Sophie Binet, membre du Bureau National de l'UNEF*



Sans mesure sociale depuis 6 ans, les étudiants font face à une nouvelle rentrée difficile, que les fausses promesses n'améliorent pas. L'UNEF travaille à les mobiliser, dans l'unité

SNESUP : Quelles sont les conditions de la rentrée des étudiants ?

Sophie Binet : Pour la 6^e année consécutive, les étudiants voient leur situation se dégrader : alors que les dépenses augmentent de 3,7 %, les aides ne sont revalorisées que de 2,2 %. Ainsi, depuis 2001, les dépenses ont augmenté de 27,1 % et les aides de 10 % !

Le logement est le principal responsable de cette dégradation de pouvoir d'achat : les loyers représentent plus de 50 % du budget des étudiants, et les aides au logement ne compensent pas leur flambée qui touche particulièrement les petites surfaces...

Aucune mesure sociale n'ayant été prise depuis six ans, la situation des étudiants ne cesse donc de se détériorer depuis la fin du plan social étudiant de 1998.

Septembre est un mois difficile. L'étudiant doit payer : sécurité sociale, droits d'inscriptions, caution de logement, premiers mois de loyer, vêtements et premiers livres, sans aucune aide. Les bourses sont versées sur 9 mois à partir d'octobre (l'année universitaire couvre 10 mois) et l'aide au logement n'est versé qu'à partir du deuxième mois d'emménagement.

Que pensez-vous des mesures et des promesses non tenues de la ministre ?

S. B. : La ministre a annoncé une série de mesures, insuffisantes et traduisant une certaine priorité politique. Elles concernent moins de 10 % des étudiants et s'élèvent

à 55 millions d'euros, dont 10 sont réservés aux prêts bancaires privés cautionnés par l'État et 27 à une augmentation des bourses au mérite. Le reste permettra laborieusement d'augmenter de 4,5 % les bourses des 100 000 étudiants les plus pauvres et à 50 000 autres d'être exonérés des frais d'inscription et de sécurité sociale à partir de ... la rentrée 2008. Ainsi, les quelques étudiants concernés devront attendre la rentrée prochaine avant d'en bénéficier... Quant au logement, le seul geste a consisté à commander un rapport à Jean-Paul Anciaux sur l'exécution de son rapport de 2004... Avec ça, son bureau sera bien calé ! On est bien loin de faire face à l'urgence sociale...

Les autres chantiers de la Ministre patinent également : avec 14 millions d'euros pour la réussite en Licence et aucune création de postes, les amphis bondés de 1^{re} année ne sont pas prêts d'être subdivisés ...

Comment l'UNEF s'adresse-t-elle aux étudiants et ressent-elle leur état d'esprit en cette rentrée ?

S. B. : Les premières mesures du gouvernement font des étudiants les grands perdants. Avec 15 milliards de nouvelles exonérations fiscales pour les plus riches, le gouvernement a refusé toute mesure per-

mettant d'améliorer la rentrée. Pire, une loi régressive, votée en force, remet en cause la démocratie universitaire, le statut des personnels et pose les bases d'un désengagement politique et financier de l'État. L'UNEF est donc résolue à faire une rentrée offensive, et à peser pour que nos revendications soient entendues. À cet égard, nous devons nous saisir du budget 2008. Il faut infléchir les priorités du gouvernement pour que les crédits investis le soient prioritairement pour les universités et pour les étudiants, et

pour augmenter les exonérations fiscales des entreprises. Les décrets d'applications de la loi⁽¹⁾ ainsi que la discussion université par université des nouveaux statuts sont aussi des moments fondamentaux sur lesquels il faut se rassembler. Dans le cadre de l'intersyndicale, l'UNEF, aux côtés du SNESUP, travaille à l'unité dans le supérieur, dans l'ensemble des universités, pour une intervention commune sur ces sujets. Dans les prochaines semaines, l'UNEF lancera une campagne pour exiger des modifications de la loi sur l'autonomie et un budget à la hauteur, permettant de financer le service public et de sortir les étudiants de la précarité. ●

(1) Statut des personnels, étudiants salariés, décret électoral...

▼
L'UNEF va lancer
une campagne pour exiger
des modifications de la loi
sur l'autonomie
et un budget à la hauteur.
▲

Travail à la chaîne... d'inscription

→ *par Laura Aubert, étudiante à Paris I*

Histoire vraie d'une étudiante vacataire aux prises avec les étapes effarantes de la chaîne d'inscription.

Étudiante en Master 2 de Russe, j'ai exercé comme vacataire au Service des inscriptions de l'université Paris I. Un certain nombre d'étudiants sont confrontés à des difficultés récurrentes lors de leur inscription en raison d'un manque d'information. Beaucoup confondent ainsi l'affiliation à la sécurité sociale étudiante (obligatoire) et l'adhésion à une mutuelle (facultative), passant l'une comme l'autre par un centre payeur (LMDE ou SMEREP). L'ampleur des formalités administratives, la présence de commerciaux (étudiants rémunérés à la

commission) de centres payeurs concurrents et la pression qu'ils exercent, accroissent la confusion des étudiants. Autre difficulté, l'absence de coordination entre attribution des bourses et inscriptions administratives. Certains étudiants rentrent dans les critères boursiers mais, n'ayant pas reçu leur avis de bourse à temps, avancent les frais d'inscription et de sécurité sociale, près de 400 € en moyenne, avant d'être remboursés ultérieurement. Difficile de ne pas se retrouver « dans le rouge ». Enfin, par manque de personnel et de

formation des étudiants vacataires, il y a des files d'attente décourageantes. Faute d'une formation adéquate, je ne pouvais répondre à des questions d'étudiants qu'en me tournant vers un personnel permanent débordé. Tout cela ralentit le traitement des dossiers.

Le manque d'information, la non-coordination des services sociaux et administratifs, le déficit de personnel formé, font de ces inscriptions une véritable « galère » ce qui, dès l'entrée en 1^{re} année, décrédibilise l'université aux yeux des étudiants. ●